

## Agir rapidement

Par : François St-Gelais

*Une situation «intolérable et dangereuse». Fidèle à son habitude, le juge à la retraite John Gomery ne mâche pas ses mots pour qualifier le climat qui prévaudrait, actuellement, dans la Réserve faunique des Laurentides, dans le litige qui oppose les communautés autochtones de Wendake et de Mashteuiatsh en matière de chasse à l'original.*

Dans le rapport qu'il a confectionné sur la question, après avoir fait enquête à la demande expresse des Hurons, le magistrat recommande aux gouvernements du Québec et du Canada d'initier rapidement des négociations entre les deux parties afin de dénouer l'impasse avant que l'irréparable ne survienne sur les territoires de revendiqués par les deux groupes d'autochtones.

Compte tenu des circonstances, il y a effectivement urgence d'agir. Certes, la dernière saison de chasse semble s'être déroulée dans le calme et la bonne entente, comme l'a souligné mercredi en nos pages le chef des Innus de Mashteuiatsh, Clifford Moar. Toutefois, si la tension qui couve sous la surface est aussi vive que le prétend M. Gomery, le potentiel de désastre est énorme. Il convient donc de saluer la décision du ministre responsable des Affaires autochtones du Québec, Geoffrey Kelly, de nommer rapidement un médiateur dans ce dossier.

### Responsabilité

Seuls les deux paliers de gouvernement, de toute façon, ont les moyens et les ressources pour agir dans ce dossier. La question du partage des territoires de chasse et de la gestion des droits ancestraux des deux communautés remontent en effet, aussi loin qu'à des accords et des traités signés en... 1760. Soit lors de la conquête de la Nouvelle-France par les troupes anglaises! Il n'y a probablement qu'une poignée d'experts «cachés» dans les entrailles bureaucratiques, à Québec et à Ottawa, qui sont aujourd'hui capables de démêler le vrai du faux dans ce litige. Plus peut-être, quelques universitaires... Et, l'on ne parle même pas ici des revendications de citoyens du SaguenayLac-Saint-Jean et de la Côte-Nord qui réclament le statut de Métis et les droits ancestraux qui iraient avec une telle reconnaissance historique, une constat qui vient significativement compliquer les choses!

Ni des inquiétudes, par ailleurs légitimes, des milliers de villégiateurs et de chasseurs «Blancs» qui pratiquent des activités de plein air, de chasse et de pêche dans la région et dans la Réserve faunique des Laurentides et qui craignent de ne plus pouvoir y pratiquer leur loisir. On se rappellera la controverse qui a entouré l'été dernier, ici-même, l'accès à certains «trous» de pêche réclamés à la fois par les Innus de Mashteuiatsh et des associations de pêcheurs locales. Bref, ni Québec ni Ottawa n'ont intérêt à laisser s'envenimer davantage la situation dans la Réserve faunique des Laurentides. Déjà que toutes les tractations entourant les négociations du fameux traité de l'Approche commune ont semé le doute, sinon un certain climat de méfiance au sein de la population.

**Processus**

Québec et Ottawa doivent donc agir avec célérité en nommant des négociateurs qui auront pour mandat de régler rapidement et durablement les problèmes territoriaux dans la Réserve faunique des Laurentides. Ajoutons que ce processus devrait même, au besoin, intégrer des représentants du SaguenayLac-Saint-Jean et de Québec afin que les inquiétudes et les préoccupations des citoyens de ces régions soient aussi prises en considération. Enfin, il est impératif que les travaux de cet éventuel comité se déroulent dans la plus grande transparence. Il n'y a rien de pire que les rumeurs pour compliquer une situation et faire basculer l'opinion publique. Du reste, il est tout de même étonnant qu'un professionnel du calibre et de la réputation du juge Gomery n'ait pas pris le temps, dans ses travaux, de contacter les dirigeants de Masteuiatsh dans le cadre de son enquête, tel que le soutient le chef Moar.